



CERCLES
DES
NATURALISTES
DE BELGIQUE

SIÈGE SOCIAL

Centre Marie-Victorin
Rue des Écoles 21
5670 Vierves-sur-Viroin

La formation Guide-Nature®

Se former par le terrain, pour le terrain !

Table des matières

1. Les objectifs	2
1.1. L'éducation permanente	2
1.2. Les objectifs généraux	2
1.2.1. Les objectifs naturalistes	2
1.2.2. Les objectifs écocitoyens	2
1.2.3. Les objectifs pédagogiques	3
2. Les principes de base et le déroulement	3
3. Les modules et les focus	6
4. Les principes pédagogiques	6
5. Le portfolio et l'excursion guidée	7
6. Le prix de la formation	7
7. Comment faire pour s'inscrire ?	8
8. En attendant	9

Version : mars 2022 (session 2023-2025)

 www.cercles-naturalistes.be

 +32 (0)60 39 98 78

 gn@cercles-naturalistes.be

Les Cercles des Naturalistes de Belgique, société royale, constituent une association sans but lucratif et œuvrent pour l'étude de la nature, sa conservation, la protection de l'environnement, le développement de l'écocitoyenneté et la promotion d'un tourisme intégré depuis 1957.

Numéro d'entreprise 412.040.360 - RPM Namur, division Dinant
IBAN BE47 0011 2095 9480





1. Les objectifs

1.1. L'éducation permanente

En tant qu'organisation d'éducation permanente (EP), nous nous engageons à développer chez chaque candidat Guide-Nature (ci-après dénommé CGN) :

- une prise de conscience et une connaissance critique des réalités environnementales ;
- des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;
- des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

1.2. Les objectifs généraux

Au cours de sa formation, le CGN acquiert le bagage de connaissances et de compétences naturalistes et pédagogiques nécessaires pour sensibiliser le grand public au respect de la nature et de l'environnement. Au terme de sa formation et lors de ses interventions sur le terrain, le CGN sera capable d'atteindre les objectifs généraux ci-après.

1.2.1. Les objectifs naturalistes

1. déterminer les espèces communes dans son environnement proche, spontanément et/ou à l'aide d'outils dédiés ;
2. pour certaines de ces espèces, exemplatives, énoncer des éléments d'anatomie, de physiologie, d'éthologie et d'écologie ;
3. identifier et expliciter les relations d'interdépendance intra- et interspécifiques ;
4. interpréter des comportements, traces et indices de présence animale ;
5. analyser la présence ou l'absence d'un élément botanique ou fongique en fonction du milieu et de son évolution dans le temps ;
6. interpréter un paysage dans ses composantes naturelles et anthropiques ;
7. improviser une explication à partir d'évènements imprévus et exploiter des rencontres inopinées ;
8. identifier les enjeux et les menaces environnementaux dans un milieu donné.

1.2.2. Les objectifs écocitoyens

1. représenter et favoriser un écotourisme responsable ;
2. préserver des sites (semi-)naturels et l'environnement à proximité de chez soi ;
3. développer un sentiment d'appartenance à l'écosystème planétaire ;
4. inviter à réfléchir à notre mode de consommation ;
5. découvrir ses responsabilités dans les processus écologiques, les comprendre et savoir en débattre ;



6. inviter son public à intégrer de nouveaux gestes et de nouvelles habitudes plus respectueuses des ressources naturelles et des êtres vivants ;
7. veiller à avoir un impact minimal sur les milieux traversés ;
8. partager son émerveillement pour la vie et l'univers (de l'infiniment petit à l'infiniment grand) ;
9. partager ses convictions et son engagement pour la cause environnementale ;
10. faire évoluer les comportements dans son entourage immédiat (familles, collègues de travail, amis, divers, etc.) ;
11. défendre une position environnementaliste dans différentes structures officielles, communales, etc. (ex. : enquêtes publiques, conseils communaux, PCDN, etc.) ;
12. administrer les premiers soins efficacement et en toute sécurité ; communiquer les informations pertinentes aux services de secours (objectifs du BEPS).

1.2.3. Les objectifs pédagogiques

1. adapter ses propos et ses propositions d'activités à divers types de public ;
2. diversifier les approches et les activités lors d'une guidance ;
3. créer du matériel pédagogique et animer des activités pour tout public ;
4. créer un climat favorable à la participation individuelle et à l'écoute mutuelle ;
5. créer un cadre sécurisé et légal pour le public.

2. Les principes de base et le déroulement

La formation s'articule autour de **deux grands axes** : la théorie qui permet l'autonomie sur le terrain et qui est dispensée via une plateforme d'apprentissage (cf."contenu des modules") ; la pratique dispensée sur le terrain car c'est là que la formation prend tout son sens par l'observation, la découverte individuelle et en groupe !

Théorie et pratique se déclinent en une trentaine de thématiques réparties sur les trois années de formation. Celles-ci aboutissent à l'obtention du **brevet de Guide-Nature®** reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès le début de la formation, le CGN est invité à choisir un itinéraire de 3-5 km de long et facilement accessible, qui devient son terrain d'observation privilégié et le lieu de son excursion guidée qui clôture sa formation.

Des journées de **travaux pratiques (TPGN)**, liées à une ou plusieurs thématiques, sont organisées et encadrées par les écopédagogues des CNB. Ces journées se situent habituellement à proximité de l'un des **6 lieux**, choisi par le CGN lors de son inscription, et se déroulent de 9h30 à 16h (tableau 1).



Tableau 1. Jours des TPGN et capacité maximale de places disponibles par groupe, en fonction des lieux de formation.

Lieu de formation	Bruxelles	Vierves-sur-Viroin	Floriffoux	Grapfontaine	Bon-Secours	Soignies
Jour des TPGN	Vendredi OU Samedi (parfois dimanche)	Samedi (parfois dimanche)	Mardi	Jeudi	Samedi (parfois dimanche)	Jeudi
Capacité	60 places (2+2 groupes)	30 places (2 groupes)	30 places (2 groupes)	30 places (2 groupes)	30 places (2 groupes)	30 places (2 groupes)

Nous estimons en moyenne que le temps nécessaire afin d'acquérir les objectifs énoncés pour chaque thématique et pour participer aux TPGN sera de minimum 6 heures d'investissement personnel par semaine. Toutefois, celui-ci est variable d'un CGN à l'autre en fonction des objectifs qu'il se fixe, de ses prérequis et de ses méthodes d'apprentissages.

La figure 1 présente le calendrier de la formation (le « serpent ») qui résume mieux que de longs discours les différentes étapes du parcours (susceptible de légères modifications).

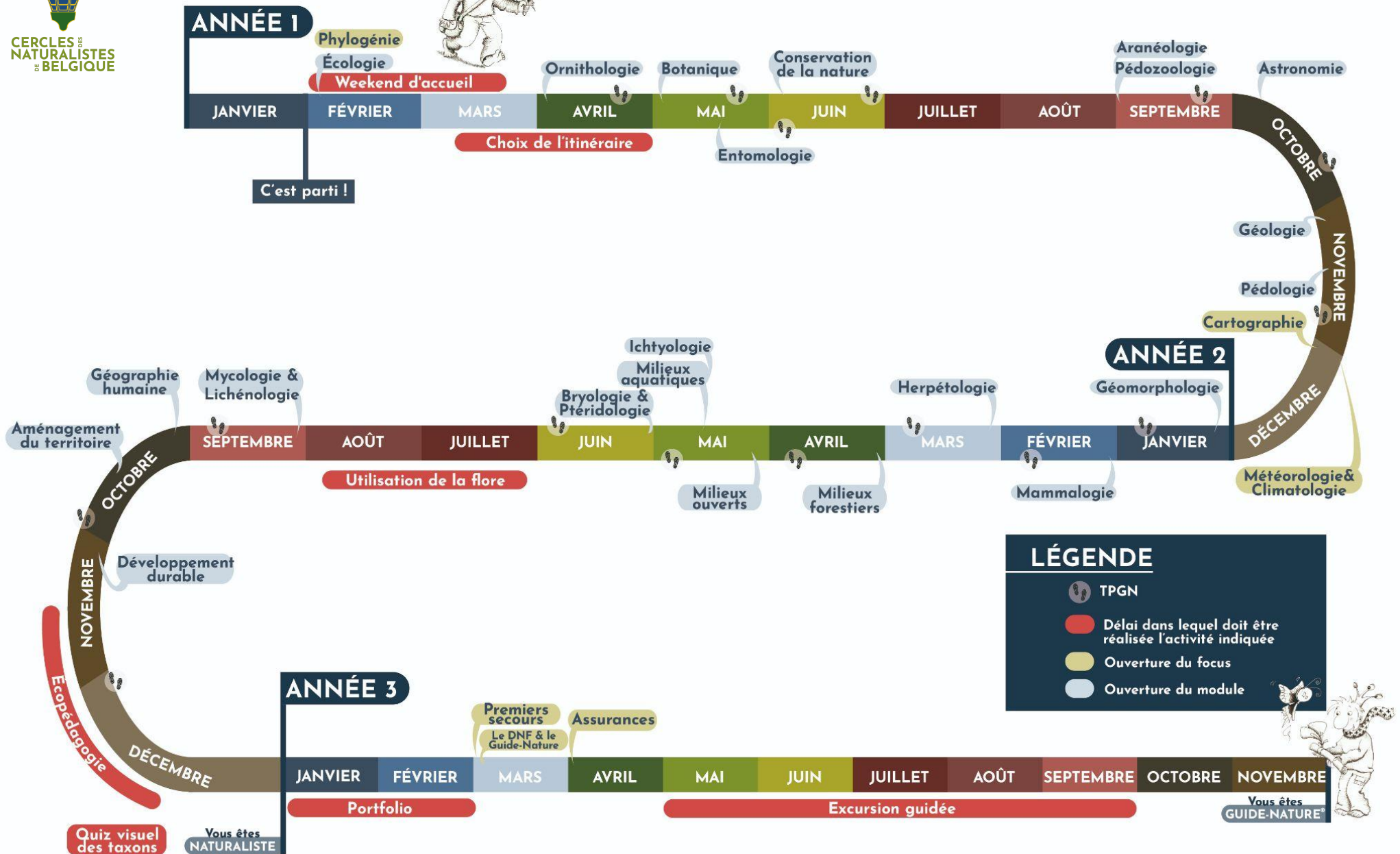


Figure 1. Calendrier de la formation Guide-Nature® dispensée par les Cercles des Naturalistes de Belgique (le « serpent »).



3. Les modules et les focus

Un module est composé de l'ensemble des outils d'apprentissage liés à une thématique. La plupart de ces outils sont disponibles sur une plateforme d'apprentissage. Chaque module comprend :

- une **capsule vidéo** (5 minutes maximum) conçue et enregistrée par le titulaire du module qui présente le module et son intérêt/son importance dans la formation ;
- une **visioconférence introductive*** dans laquelle le titulaire présente en direct les objectifs, le matériel d'apprentissage disponible et le TPGN du module en question ;
- deux **outils collaboratifs** (un forum de discussion et un glossaire liés au module) ;
- une liste des **objectifs** spécifiques au module et les moyens de les atteindre ;
- un **syllabus** et ses éventuelles annexes qui constituent un bagage de connaissances rigoureuses, scientifiques et actualisées, directement utilisables sur le terrain pour sensibiliser et informer le grand public ;
- des **activités** à faire sur le terrain près de chez soi (relevés, observations, etc.) ou sur son ordinateur (petites vidéos, diaporamas, petits textes, etc.) ;
- une (demi-) **journée de travaux pratiques*** (TPGN) composée d'activités qui présentent différentes méthodes pour guider et animer un groupe sur le terrain, et qui permettent de mettre en pratique la connaissance du syllabus ;
- une **auto-évaluation** prolongeant votre formation et permettant de préparer l'évaluation certificative ;
- une **visioconférence de questions-réponses*** dans laquelle le titulaire répond en direct aux éventuelles questions que les CGN se posent encore et, éventuellement, réexplique les notions non encore maîtrisées ;
- une **évaluation certificative*** permettant de valider vos acquis.

Un focus est un module qui développe une thématique transversale et dans lequel certains contenus ne sont pas présents (signifiés par une astérisque).

4. Les principes pédagogiques

Le CGN est le principal acteur de sa formation, en autonomie et en interactions avec ses pairs et avec les formateurs.

Le CGN est invité à coconstruire son bagage de connaissances et compétences en interactions avec ses pairs et avec les différents formateurs, lors d'activités pour la plupart sur le terrain : observations et expériences alternent avec apports de concepts et informations naturalistes.

Pour ce faire, le formateur propose différentes approches qui privilégient l'expérience sur le terrain, qui permettent de concrétiser les concepts des différentes matières et qui donnent au CGN l'occasion de vivre ce qu'il pourra lui-même faire vivre en tant que GN breveté.



Le carnet de terrain est largement encouragé, encadré et exploité pour entraîner le CGN à :

- l'observation participante (je fais partie de la nature et à cet instant, dans ce lieu, je suis un élément de l'environnement) ;
- l'observation rigoureuse, au travers de notes détaillées, des schémas, des dessins ;
- la description éthologique en termes de comportements observables, bien distinguée de la formulation d'hypothèses et d'impressions ;
- la démarche inductive : le CGN émet des hypothèses d'identification/d'interprétation, vérifie ses hypothèses via les ressources disponibles, les confronte à celles de ses pairs via le forum et le recours à l'expertise des formateurs.

5. Le portfolio et l'excursion guidée

En plus d'une moyenne globale de 70 % aux évaluations certificatives et une présence de 70 % aux TPGN, le CGN devra présenter un portfolio et une excursion guidée, lors de la troisième et dernière année afin d'obtenir le brevet de Guide-Nature®.

Le **portfolio** consiste à rassembler de manière cohérente et objectivée, les contenus, les méthodologies des apprentissages, les visuels didactiques qui interviendront dans l'excursion guidée d'une demi-journée à destination d'un public familial. Il consiste à démontrer l'aptitude du CGN à préparer une excursion naturaliste.

L'**excursion guidée** est le reflet du portfolio et consiste en une demi-journée, en compagnie d'un public multigénérationnel et d'un évaluateur. Elle permet au CGN de démontrer ses compétences.

6. Le prix de la formation

Le coût de l'ensemble de la formation est de 750 euros. Ce prix comprend :

- l'encadrement pédagogique et scientifique durant les trois années de formation ;
- le matériel de base distribué en début de formation (besace, carnet de terrain, loupe 10x, etc.) ;
- l'accès à la plateforme de formation et son contenu (les syllabi imprimables, les ressources complémentaires aux activités, les évaluations...) ;
- deux séjours de deux journées à Vierves-sur-Viroin ;
- les 17 journées de TPGN ;
- la cotisation à l'asbl CNB, comprenant entre autres : l'abonnement à la revue trimestrielle « l'Érable » pendant 3 ans, des réductions au Comptoir Nature des CNB, les assurances dans le cadre des activités des CNB...

Les éventuelles acquisitions littéraires, optiques ou autres matériels, personnelles et de connaissances permettant de se spécialiser dans les différents domaines abordés dans le cadre de la formation sont à charge du CGN.

7. Comment faire pour s'inscrire ?

Les inscriptions suivent plusieurs étapes (fig. 2) :

1. à partir du mois d'avril de l'année précédent le début de la formation, un formulaire de pré-inscription présent sur le site internet des CNB est rempli par le CGN (disponible [en cliquant ici](#)). Par la même occasion, il choisit un lieu autour duquel se dérouleront la plupart des TPGN et, éventuellement, un second choix parmi ceux proposés (Vierves-sur-Viroin, Bon-Secours, Soignies, Grapfontaine, Floriffoux et Bruxelles) ;
2. un lieu de formation est provisoirement assigné à chaque CGN en fonction des préférences signalées dans le formulaire et selon le principe « premier arrivé, premier inscrit », par l'envoi d'un courriel. Avec les inscriptions surnuméraires, une liste d'attente est constituée, en lien avec le lieu de formation choisi ;
3. vers le milieu du mois d'octobre de l'année précédent le début de la formation, un calendrier de la première année de formation est envoyé et une séance d'information est réalisée ;
4. entre la mi-octobre et la fin du mois de novembre de l'année précédent le début de la formation, le CGN doit avoir payé au moins un quart du prix de la formation afin de rendre effective son inscription ;
5. avant la fin du mois de janvier de la première année de formation et en fonction des éventuelles préférences énoncées et des (dés)inscriptions, des groupes de maximum 15 CGN liés au même lieu de formation sont constitués par nos soins ;
6. avant la fin du mois de janvier précédent le début de la formation, l'intégralité du prix de la formation doit avoir été payée. En cas d'empêchement, le CGN doit prendre immédiatement contact avec les CNB afin de convenir d'un éventuel étalement du paiement, via le courriel gn@cercles-naturalistes.be ;
7. le premier février, la formation est officiellement lancée. Si le paiement est complet, le CGN reçoit ses accès à la plateforme d'apprentissage et il pourra assister au week-end d'accueil ;
8. avant le premier avril de la première année, il est possible pour le CGN de se rétracter de la formation auprès de gn@cercles-naturalistes.be. Il sera alors remboursé du montant qu'il a déjà payé, à l'exception d'un forfait de 10 % du prix total de la formation (couvrant les frais administratifs, l'accès à la plateforme et aux premiers syllabus). Si le CGN a participé, même en partie, au premier séjour de deux jours à Vierves-sur-Viroin, le forfait retenu sera de 20 % du prix total de la formation (couvrant le logement, la nourriture, les animations et la besace et son contenu).

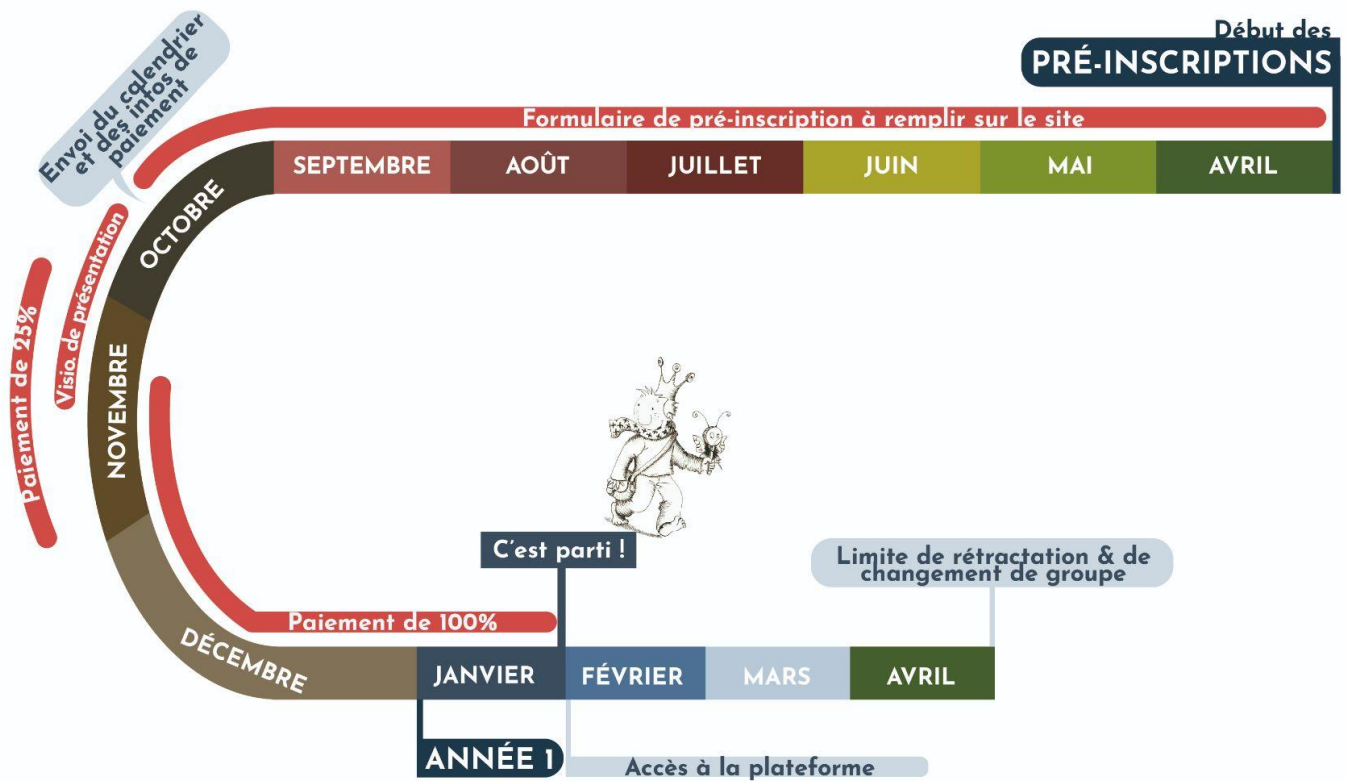


Figure 2. Calendrier de pré-inscription à la formation Guide-Nature® dispensée par les Cercles des Naturalistes de Belgique.

8. En attendant

Nous vous invitons à participer à nos activités, [consultables ici](#), afin de rencontrer les différents écopédagogues !

Si vous vous posez encore des questions, prenez connaissance de la foire aux questions (FAQ) [disponible ici](#).

À bientôt !

[L'équipe des écopédagogues](#)

www.cercles-naturalistes.be

+32 (0)60 39 98 78

gn@cercles-naturalistes.be

Les Cercles des Naturalistes de Belgique, société royale, constituent une association sans but lucratif et œuvrent pour l'étude de la nature, sa conservation, la protection de l'environnement, le développement de l'écocitoyenneté et la promotion d'un tourisme intégré depuis 1957.

Numéro d'entreprise 412.040.360 - RPM Namur, division Dinant
IBAN BE47 0011 2095 9480